**TERMES DE REFERENCES**

**TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES AU NIVEAU DES ECOLES ET DES CENTRES DE SANTE.**

**COMMUNE MIREBALAIS ET LASCAHOBAS, BAS PLATEAU CENTRAL**

**DEPARTEMENT DU CENTRE**

**ZANMI LASANTE (ZL)**

**SECTION WASH**

## 1.- INTRODUCTION

Zanmi Lasante (ZL) est une organisation haïtienne fondée en 1985, dont le siège se trouve à Croix des Bouquets, # 18 A Route de Santo. ZL est une organisation à but non-lucratif, dont la mission est d’offrir aux populations démunies une option préférentielle en matière de santé. A travers ses différentes activités de prestation de services, de formation, de plaidoyer et de recherche, ZL travaille globalement et en étroite collaboration avec son organisation sœur, Partners in Health (PIH) afin de permettre aux populations dans le besoin de bénéficier des avancées de la science médicale moderne, servant ainsi d’antidote au désespoir.

Depuis 2014, Zanmi Lasante s’est formellement doté d’une section WASH à la faveur des conditions créées par la propagation du choléra dans le pays. Les conditions de l’assainissement en Haiti sont connues. Elles ont largement favorisé la propagation du choléra dans le pays depuis son apparition en Haiti en 2010. La région du Plateau Central est parmi celles des plus sévèrement touchées par cette épidémie. Mirebalais et Lascahobas demeurent deux communes où le choléra demeure implanté au niveau du Plateau Central. Le Département du Centre demeure un des départements prioritaires de la Lutte contre le Choléra. Une analyse épidémiologique conduite par le MSPP a reconfirmé que les deux communes Mirebalais et Lascahobas sont prioritaires. En effet, Mirebalais est une commune de type A c’est-à-dire qui dont au moins 50% des semaines en alerte rouge depuis 2014 et diffusent la maladie dans les communes aux alentours. Lascahobas est une commune de type B c’est-à-dire en alerte rouge de 25 à 50%, considérées comme un relai pouvant jouer un rôle d’amplificateur. Ces communes sont caractérisées par un manque d’accès à l’eau et à l’assainissement. D’où la pertinence des interventions en matière d’eau et d’assainissement en vue de contribuer à la réduction de l’incidence du choléra à travers des actions simultanées au niveau des communautés, des écoles et des centres de Santé dans une stratégie globale qui vise le changement de comportement par rapport à la défécation à l’air libre (DAL), l’adoption de pratiques d’hygiène et sanitaire améliorées et l’augmentation de l’accès aux infrastructures sanitaires WASH.

## 2.- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En Juin 2017, dans le cadre d’un projet de renforcement de la prévention du choléra, financé par l’UNICEF qui a reçu des fonds des gouvernements du Canada et du Japon, Zanmi Lasante collabore avec différents partenaires du projet en vue de favoriser l’accès aux infrastructures sanitaires en eau et assainissement dans le but de faciliter l’appropriation durable des changements de comportements liés à l’adoption de bonnes pratiques d’hygiène et d’assainissement ainsi que la gestion efficace des infrastructures d’eau et d’assainissement au niveau des écoles et des centres de santé. Ainsi, une évaluation a été réaliséeau cours du mois d’Octobre - Décembre 2017 au niveau de 22 écoles et 5 centres de Santé, qui sont reparties ainsi : 12 écoles situées sur Mirebalais et 10 écoles sur Lascahobas, 3 centres de santé sur Mirebalais et 2 centres de santé sur Lascahobas, permettant d’évaluer la situation sanitaire de ces institutions en vue de proposer les différents travaux qui seront réalisés.

## 3.- OBJECTIF DU MARCHE

Zanmi Lasante lance ce présent appel d'offres dans le but d'obtenir des offres compétitives pour le choix des entreprises qui seront habiliter à réaliser les travaux de réhabilitation et de construction des infrastructures sanitaires au niveau des 22 écoles et 5 centres de santé du projet, financé par la Unicef au niveau de la Commune de Mirebalais et de Lascahobas.

Plus spécifiquement, les travaux visent à la réhabilitation et à la construction des infrastructures sanitaires au niveau des écoles et des centres de santé et dont les travaux concernent les principales interventions suivantes :

* La construction et la réhabilitation des toilettes
* La construction et la réhabilitation des urinoirs
* La construction et la réhabilitation des points d’eau et système de traitement d’eau (Kiosque ou fontaine et filtre)
* La construction de pavée ou allée en béton
* La construction et la réhabilitation des points de lavage des mains
* La construction de réservoir, Installation de système de gouttière et Chatodo
* La construction de postes de gestion de déchets (Fosse a déchets)
* Les travaux de revêtement en peinture
* Les travaux de Charpente
* L’installation des appareils sanitaire et hydrauliques
* Raccordement sur réseau existant

## 4.- RESPONSABILITES ET TACHES DE LA FIRME DE CONSTRUCTION

La firme de construction ou soumissionnaire qui sera retenue, devra réaliser les différents travaux suivants et dont les détails seront fournis en fonctions des spécifications techniques ainsi que les plans ou designs dans les documents en annexes:

* Démolition et / ou réhabilitation de la structure existante
* Le débroussaillage des surfaces à construire
* Terrassement, implantations et fouilles
* La mise en place de Colonnes et semelle
* La pose de maçonnerie de sous bassement
* Le coulage de béton des socles
* Le remblayage et le compactage
* L’étayage, coffrage de l’armature et coulage de béton
* La pose de maçonnerie en élévation
* Le ferraillage, Etayage, coffrage des éléments porteurs
* Bétonnage des éléments (Colonnes, Chainages, dalles)
* Les crépissages - enduisages - cirages
* La charpente et menuiserie
* La pose et installation des appareils sanitaires
* Le revêtement en peinture des infrastructures
* Le revêtement en céramique
* Installations hydrauliques, fontainerie et raccordement des points d’eau (réservoir, fontaine, Chatodo)

## 5.- DETAILS TECHNIQUES DES TRAVAUX A REALISER

Les travaux seront réalisés conformément aux plans et détails fournis dans les spécifications techniques. Les spécifications techniques fixent les dispositions techniques particulières pour la réalisation des travaux tels que définies et qui seront joint dans le dossier. L’entrepreneur prendra attentivement connaissances de l’ensemble des clauses et des spécifications techniques décrits dans les différentes annexes du document qui seront joint à cet appel d’offre inclus les détails techniques et les plans, et devra vérifier soigneusement toutes les cotes et s’assurer de leur concordance sur les différents plans.

## 6.- VISITE DE SITE DU CHANTIER

Une visite des différents sites des travaux sera organisée du **Lundi 12 au Vendredi 16 Février 2018 à 08h AM**. Toutes firmes qui souhaitent prendre part à cette visite, doivent envoyer un message de confirmation de leur participation à la visite à l’adresse email suivante indiquée: **zloperation@zanmilasante.org**et mettre en copie les deux adresses emails suivantes indiquées : **nvalmond@zanmilasante.org** et **fpierre@pih.org**

## 7.- SUPERVISION DES TRAVAUX

Les travaux de construction seront supervisés par l’Ingénieur affectée à la section Wash du projet et qui veillera à ce que la qualité et les délais de finition des travaux soient respectés scrupuleusement conformément au document d’appel d’offre et au planning défini à cet effet.

## 8.- CONFORMITE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE.-

Le comité d’appel d’offres de Zanmi Lasante (ZL) prendra en compte les aspects suivants dans la phase de sélection de la firme de construction :

***a) Conformité administrative***

* Conformité de l’entreprise au regard de la loi (patente, quitus fiscal).
* Expériences précédentes dans les travaux de construction des infrastructures sanitaires et / ou autre construction;
* Capacité de la firme à soumissionner.

***b) Conformité technique***

* Ressources humaines qualifies
* Qualité des matériels et équipements ;
* Expérience à mobiliser la main-d’œuvre locale en respectant l’équité de genre;
* Disponibilité et rapidité dans l’exécution des travaux ;
* Compréhension des travaux à réaliser
* Compréhension des termes de références (qualité et pertinence de la note méthodologique).

***c) Évaluation financière***

* Compétitivité de l’offre et bordereau des prix
* Cout raisonnable de la proposition
* Clarté et pertinence des prix proposés

# 9.- CONDITIONS DE SOUMISSION DES OFFRES :

Les offres des soumissionnaires doivent être envoyés et déposées à la réception du Bureau de Zanmi Lasante le **Vendredi 23 Février 2018** à **11H00 AM au plus tard** à l’adresse suivante :

**Bureau central de Zanmi Lasante**

**No. 18A, Route de Santo,**

**Croix-des-Bouquets, Haiti**

Veuillez noter que l’enveloppe extérieure **NE DOIT PAS** porter de nom ou de marque qui puisse permettre d’identifier l’entreprise ou le soumissionnaire. Veuillez mentionner sur l’enveloppe :

**Zanmi Lasante - Dossier d´appel d´offre : TDR RECS PROJET UNICEF 250118 / WASH / PLATEAU CENTRAL**

 **Projet de** **renforcement de la prévention du choléra dans le Plateau Central**

**Réhabilitation et construction des infrastructures sanitaires au niveau des écoles et des centres de santé; Commune Mirebalais et Lascahobas, Bas plateau central**

**Ne pas ouvrir avant le 23 Février 2018**

Les offres seront fournies en 1 exemplaire original et 1 copie pour faciliter la séance d’évaluation des offres.

# 9.1.- AVIS DE NON RESPONSABILITE

Le comité d’appel d’offres se réserve le droit de modifier les dates du calendrier (joint en dessous). Il n’est pas obligé d’accepter l’offre la moins-disante ou toute autre offre. Le comité d’appel d’offres n’est nullement responsable des coûts de préparation des offres ainsi que ceux liés à la visite des sites.

# 9.2.- DATE DE REMISE DES TRAVAUX

La date limite de la réception provisoire des travaux est prévue au 21 Juin 2018.

## 10.- CALENDRIER

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **DATE LIMITE** | **HEURE** |
| Publication de l’avis à manifestation d’intérêt | 31 Janvier 2018 | 16 heures |
| Date de visite des lieux du chantier | 12 au 16 Février 2018 | 8 heures AM |
| Date limite pour les demandes de clarification de la part de Zanmi Lasante  | 14 Février 2018  | 10 heures AM |
| Dernière date à laquelle les clarifications sont émises par Zanmi Lasante  | 15 Février 2018 | 13 heures |
| Date limite d’envoi des soumissions (la date de réception, non pas la date d'envoi) | 23 Février 2018 | 11Hrs 00 AM |
| **Ouverture des offres** | 23 Février 2018 | 01 Hrs 00 AM |
| Notification de l'attribution à l'adjudicataire | 02 Mars 2018 | 15 Hrs 30 |
| Démarrage des travaux | 19 Mars 2018 | 8 Hrs AM |
| Date de réception provisoire des travaux | 21 Juin 2018 | 10 Hrs AM |